UICN | Comité Français

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2020

Quels enjeux, quels engagements ?

UICN CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE Marseille 2020

Rédaction : Florence Clap, Chargée de programme «Politiques de la biodiversité» et Clémence Marret, Chargée de mission «Collectivités & biodiversité», Comité français de l'UICN
Direction : Sébastien Moncorps, Directeur, Comité français de l'UICN
Remerciements : Le Comité français de l'UICN remercie le Comité de suivi (AFB, MTES, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille, Eco Maires, Fédération des PNR) pour ses contributions.
Conception et maquettage : Natacha Bigan
Citation de l'ouvrage : Comité français de l'UICN (2019). *Les collectivités territoriales au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 : quels enjeux, quels engagements ?*. Paris, France.
Cet ouvrage est en libre téléchargement sur le site de l'UICN France, rubrique Ressources : www.uicn.fr

« La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ». C'est l'alerte donnée par le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) approuvé lors de sa 7ème session plénière à Paris en mai 2019. L'UICN y a contribué notamment grâce à sa Liste rouge des espèces menacées qui évalue le risque d'extinction de près de 100 000 espèces.

Le groupe de 145 chercheurs issus de 50 pays - souvent appelé le « GIEC de la biodiversité » a, une fois de plus, tiré la sonnette d'alarme : un million d'espèces animales et végétales, terrestres ou marines – soit une sur huit –, sont menacées de disparition dans les prochaines décennies. L'espèce humaine en est la principale responsable.

La réponse politique actuelle demeure insuffisante. Un véritable « changement transformateur » doit se faire dès aujourd'hui pour restaurer et protéger la nature. Les intérêts de chacun doivent être dépassés pour faire de la préservation de la biodiversité une priorité absolue et collective. Les collectivités et leurs réseaux ont un rôle essentiel à jouer.

2020 sera l'année du Congrès mondial de la nature de l'UICN et de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique en Chine. Il faut fixer des objectifs précis et des engagements ambitieux pour la prochaine décennie. C'est une nécessité : la protection de la biodiversité doit être mise au même niveau que la lutte contre le changement climatique.

Collectivités, face à l'urgence, nous comptons sur vous pour agir concrètement et efficacement pour la biodiversité et pour participer à cet évènement international primordial que sera le Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2020 à Marseille.

Edito co-rédigé par **Bernard CRESSENS,**
Président du Comité français de l'UICN &
Stéphane WOYNAROSKI,
Président du Groupe de travail « Collectivités & Biodiversité »
Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté –
Délégué biodiversité, Agenda 21 et Parcs
Conseiller municipal de Talant

© Natacha Bigan

LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2020 : UN ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Echanger avec les acteurs de nombreux pays, rencontrer des experts, découvrir des actions engagées à travers le monde, bénéficier de retours d'expériences, connaître de nouvelles initiatives, améliorer ses connaissances, et valoriser son engagement : les collectivités territoriales sont invitées à se rendre à cet évènement international incontournable en matière de conservation de la nature !

Le Congrès mondial de l'UICN 2020 est une occasion unique de renforcer les actions pour la préservation de la biodiversité engagées par les collectivités françaises et d'en initier de nouvelles.

Pour la première fois depuis sa création, le Congrès de l'UICN sera accueilli par la France.

© Conseil régional Bourgogne

QU'EST-CE QUE LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN ?

Organisé tous les quatre ans, le Congrès de l'UICN rassemble la communauté internationale de la conservation de la nature. Des milliers de représentants de gouvernements, d'ONG, du monde scientifique, de collectivités territoriales et d'entreprises se réunissent pour renforcer les efforts de protection de la biodiversité et promouvoir les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète, comme le changement climatique.

« Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, le rassemblement international clé de tous les acteurs de la conservation de la nature »

QUI L'ORGANISE ?

l'UICN, l'**U**nion **I**nternationale pour la **C**onservation de la **N**ature.

Créée en 1948 à Fontainebleau

composée de **1 300** ORGANISATIONS MEMBRES

rassemblant près de

85 ETATS

120 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

1 000 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

15 ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES

+ 13 000 experts

6 commissions qui concernent : la sauvegarde des espèces • le droit de l'environnement • les aires protégées • les politiques environnementales, économiques et sociales • la gestion des écosystèmes • et l'éducation et la communication.

Sa mission : **AIDER & ASSURER** les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable.

L'UICN fait figure d'autorité au niveau international pour évaluer l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et identifier les actions à entreprendre pour les préserver. Elle est la seule organisation environnementale à détenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

7 COMITÉS RÉGIONAUX + **60** COMITÉS NATIONAUX dont COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

EN SAVOIR PLUS *sur l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature*
www.iucn.org/fr

© Natacha Bigan

COMMENT LE CONGRÈS EST-IL STRUCTURÉ ?

L'espace d'accueil du Congrès se divisera en deux : le lieu où se tiendront le Forum et l'Assemblée des membres d'une part, et ceux des Espaces Générations Nature d'autre part.

LE FORUM : UNE « AGORA » OÙ DISCUTER DES ENJEUX

Le Forum est **un centre de débats ouvert, qui rassemble des individus de tous les horizons** (gouvernements, ONG, instituts scientifiques, collectivités locales, secteur privé) afin de débattre des problématiques les plus pressantes dans le domaine de la conservation et du développement durable.
De nombreux formats d'échanges sont proposés : Sessions Thématiques, Pitch des Intervenants, Campus (ateliers de formation), Cafés Action nature, Conversation avec..., Petit Déjeuner avec..., Connectons-nous !, Evènements de l'Exposition, Plénières thématiques, Centre de Connaissances de l'UICN ou encore Dialogues de haut niveau...

Pendant le Forum, plusieurs Sommets seront organisés dont un Sommet international des villes et des autorités locales.

Le Forum intègre aussi des pavillons thématiques et des expositions pour les Membres et Commissions de l'UICN, les entreprises, les collectivités et autres partenaires. Il est ouvert aux participants du Congrès et au grand public.

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES : L'ORGANE DE GOUVERNANCE LE PLUS ÉLEVÉ DE L'UICN

Parlement environnemental unique au monde, il rassemble des gouvernements et des ONG – de toutes tailles, nationales et internationales – qui prennent des décisions communes sur la conservation et le développement durable. Elle débattra et votera sur de nombreuses motions, le nouveau programme 2021-2024 de l'UICN, le Plan financier et élira son Conseil.

« Le Congrès, une instance ouverte unique de consultations, de débats et de discussions démocratiques »

NOUVEAU

LES ESPACES GÉNÉRATIONS NATURE : UN LIEU POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET VALORISER L'ENGAGEMENT ET LES INITIATIVES FRANÇAISES

Les Espaces Générations Nature (EGN) sont la vitrine de la mobilisation et de l'action des acteurs non étatiques et des citoyens français. Il s'agit d'une nouveauté proposée par la France par rapport aux éditions précédentes du Congrès de l'UICN, à l'image des Espaces Générations Climat de la COP21.
Imaginé comme un village de la biodiversité convivial, festif et ludique, et proposant des parcours expérientiels et sensoriels, ces EGN seront déployés sur le site du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Ils constituent un espace ouvert à tous, accessible gratuitement, pour favoriser la venue et l'adhésion du grand public et permettre une meilleure compréhension des enjeux de la préservation de la nature et des actions à engager.

EN SAVOIR PLUS
sur l'organisation du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020
www.iucncongress2020.org/fr

ET ENCORE PLUS D'ÉVÈNEMENTS PARTOUT DANS LA VILLE ET EN FRANCE

Pour que la biodiversité soit à l'honneur dans tous les esprits, des événements se propageront sur tout le territoire marseillais et au-delà à l'échelle nationale à travers des expositions, projections, débats, conférences, animations ou sorties dans la nature. Les collectivités seront invitées à proposer des évènements sur leur territoire et un agenda off sera établi pour les recenser.

Collectivités, venez participer au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020

http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/congres-mondial-2020/

© Jean François Sys

QUELLES DÉCISIONS IMPORTANTES SONT PRISES ?

« L'impact décisif des Congrès de l'UICN sur les actions en faveur de la conservation de la nature »

Plus d'une centaine de motions sont adoptées par les éditions du Congrès de l'UICN. Elles permettent de structurer l'action de l'UICN et vont directement influencer l'action internationale sur la biodiversité et le développement durable.

RAPPEL

Motions, résolutions, recommandations : différents outils pour une influence réelle sur la conservation

L'une des contributions importantes du Congrès de l'UICN est la proposition de **motions** adoptées par l'Assemblée Générale de l'UICN.
Les **motions** peuvent prendre deux formes :

• Elles sont des **résolutions** lorsqu'elles s'adressent à l'UICN (Secrétariat mondial, commissions, membres, comités nationaux et régionaux) pour renforcer son action.

• Elles deviennent des **recommandations** quand elles s'adressent à un tiers (Etats, ONU, Union Européenne, conventions et organisations internationales, ONG, collectivités locales, entreprises...). Elles permettent ainsi à l'UICN de prendre des positions et d'adresser des messages sur des sujets importants pour la politique de la conservation de la nature tant à l'échelle nationale qu'internationale.

EN SAVOIR PLUS *sur l'impact des résolutions de l'UICN sur les actions internationales en faveur de la conservation de la nature*
https://portals.iucn.org/library/node/47229

EFFETS ET INFLUENCES MAJEURS DES MOTIONS SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

LE RÔLE DES CONGRÈS DE L'UICN POUR LES CONVENTIONS INTERNATIONALES :

Les principes de la Convention pour la Diversité Biologique ont été énoncés à l'Assemblée Générale de l'UICN de 1981 à Christchurch (Nouvelle Zélande)

L'UICN a jeté les fondements de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1966 à l'Assemblée générale de Lucerne (Suisse)

Les bases de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) ont été posées lors de l'Assemblée Générale de Varsovie (Pologne) en 1960

L'UICN a aidé à rédiger les principes de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale lors de l'Assemblée générale en 1972 à Banff (Canada)

© Natacha Bigan

LE RÔLE DES CONGRÈS DE L'UICN DANS L'ÉTABLISSEMENT D'UN AGENDA MONDIAL DE LA CONSERVATION

Les Membres de l'UICN ont lancé l'élaboration de la Stratégie mondiale de la conservation lors de l'Assemblée Générale d'Achkhabad en URSS en 1978. Ce document majeur, publié en 1980, a forgé l'expression « développement durable », popularisée par le Sommet de la Terre de Rio en 1992. La publication soulignait que « l'humanité, en tant que partie intégrante de la nature, n'a pas d'avenir sans conservation de la nature et des ressources naturelles ».
Suite à l'adoption de cette stratégie, l'UICN continue d'encourager les gouvernements à inscrire la conservation au cœur du développement et a fourni un accompagnement à plusieurs pays pour leur élaboration.

« Depuis la fondation de l'UICN en 1948, près de 1 300 résolutions et recommandations ont été adoptées par ses membres »

QUEL RÔLE POUR LE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN AU CONGRÈS MONDIAL ?

« Le rôle actif du Comité français de l'UICN dans la coordination des membres et experts français de l'UICN au Congrès mondial de la nature de l'UICN »

Le Comité français de l'UICN a pour rôle de coordonner les contributions des membres et experts français de l'UICN au Congrès mondial de la nature de l'UICN, comme il le fait depuis sa création pour les précédentes éditions du Congrès. **Il mobilise ainsi son réseau constitué de 2 ministères, 9 organismes publics, 42 organisations non gouvernementales, et plus de 250 experts réunis en 5 commissions spécialisées et 11 groupes de travail thématiques.** Il associe également à cette préparation ses entreprises partenaires et les collectivités territoriales.

© Jean-Claude Tempier

EN SAVOIR PLUS *sur le Comité français de l'UICN*
https://uicn.fr/

LE CONGRÈS FRANÇAIS DE LA NATURE, POINT D'ORGUE DANS LA MOBILISATION DES ACTEURS FRANÇAIS

Le Comité français de l'UICN est déjà engagé dans la préparation du Congrès mondial de l'UICN 2020 et organise le prochain Congrès français de la nature en juin 2019 qui sera un point d'orgue dans la préparation et la mobilisation françaises. Tenu à Marseille, il permettra de connecter la mobilisation nationale avec celle lancée au niveau local, en invitant les acteurs locaux, départementaux et régionaux impliqués.
Le Congrès français de la nature, organisé depuis juin 2000, permet de réunir les organismes membres, les experts et les partenaires du Comité français de l'UICN pour débattre des priorités et des enjeux de la biodiversité en France et dans le monde. Ses différentes sessions ont permis d'adopter 74 résolutions et recommandations dont plusieurs ont été adoptées par les Congrès mondiaux de l'UICN.
Le Congrès français de la nature 2019 débattra des motions pour le Congrès de l'UICN 2020 et fera un point complet sur la préparation française à cet événement. Ces propositions seront également présentées aux Assises Nationales de la Biodiversité à Massy (Ile de France) du 19 au 21 juin.

LE GROUPE DE TRAVAIL « COLLECTIVITÉS & BIODIVERSITÉ », UNE PLATEFORME NATIONALE DESTINÉE AUX COLLECTIVITÉS

Le groupe de travail « Collectivités & Biodiversité », mis en place en 2007, est une plateforme nationale d'échange et de concertation qui regroupe des collectivités territoriales françaises volontaires, leurs principaux réseaux, ainsi que les membres du réseau français de l'UICN (État, établissements publics, organisations non gouvernementales [ONG], associations d'élus...), soit plus de 110 organismes. Il constitue un lieu privilégié pour favoriser le dialogue et l'action avec tous les échelons de collectivités.
Il est à l'origine de la conception et de la diffusion de travaux de référence, d'outils et de méthodologies utilisables par les collectivités pour identifier les enjeux de biodiversité et agir pour sa préservation. Il peut aussi participer à l'émergence de nouvelles approches et de sujets nouveaux. Actuellement, il participe activement à la préparation et la mobilisation des collectivités pour le Congrès de l'UICN et au-delà.

© Natacha Bigan

EXEMPLES DE MOTIONS PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES FRANÇAIS DE L'UICN

Le Comité français de l'UICN a été force de propositions sur plusieurs thématiques à travers une grande diversité de motions, qui ont ensuite été adoptées lors des Congrès de l'UICN

Intégrer les Solutions fondées sur la Nature dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques

Améliorer la collaboration avec les collectivités et les valoriser en tant qu'acteurs primordiaux de la conservation de la nature

Encourager la réforme des aides financières et dépenses portant préjudice à la biodiversité

Développer des énergies renouvelables intégrant la préservation de la diversité biologique

Renforcer l'engagement des entreprises pour la préservation de la biodiversité

Renforcer le droit pénal de l'environnement aux échelles internationales et nationales

Consolider et pérenniser la stratégie de création d'aires marines protégées

Renforcer la coopération régionale et nationale sur la préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés

© Aurore Cavrois

EXEMPLES D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Le Comité français de l'UICN a également été impliqué dans l'organisation d'évènements lors des précédents Congrès mondiaux de la nature de l'UICN.

Un atelier sur la coopération décentralisée comme initiative innovante pour la biodiversité

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN d'Hawaii en 2016 a été l'occasion pour le Comité français de l'UICN de présenter sa publication « Coopération décentralisée & Biodiversité » et d'inviter la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) à faire connaitre l'exemple de coopération décentralisée du PNR du Lubéron. Dans l'optique de transférer le concept de PNR à la française, ce dernier a accompagné la région de Tanger-Tétouan (Maroc) à la création d'un parc à Bouhachem.

***EN SAVOIR PLUS** sur la Plateforme des Résolutions et Recommandations de l'UICN*
https://portals.iucn.org/library/fr/resrec/search

Un atelier sur les engagements et les actions des collectivités territoriales dans le monde pour la biodiversité

Lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN de Jeju en 2012, le Comité français a contribué à l'organisation d'un atelier dédié aux actions des collectivités locales en France et à l'international. A cette occasion, les Stratégies régionales pour la biodiversité des régions françaises Bourgogne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine ont été présentées et valorisées en parallèle d'un projet de mosaïque de zones protégées en Amazonie et de la contribution de la Catalogne aux Objectifs d'Aichi.

Un atelier sur l'application des Solutions fondées sur la Nature

Un atelier lors du dernier Congrès de l'UICN à Hawaii a permis au Comité français de l'UICN de présenter des exemples de collectivités françaises engagées dans la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre les risques naturels. Ainsi, le PNR du Massif de Bauges (Alpes) a démontré que la restauration du marais de Necuidet, ancienne zone humide, permettait à la fois de préserver la biodiversité et de mieux gérer les crues et les étiages pour l'agglomération de Chambéry.

Mobilisez vous avec le Comité français de l'UICN pour le Congrès mondial de l'UICN 2020

https://uicn.fr/congres-mondial-uicn-2020/

POURQUOI L'ANNÉE 2020 EST UNE ANNÉE CRUCIALE SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Les décisions prises lors du prochain Congrès pourront avoir d'autant plus d'impacts que fin 2020, aura lieu la quinzième Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en Chine. Cette conférence représente une échéance politique internationale majeure durant laquelle le cadre stratégique mondial de la biodiversité, adopté en 2010 et symbolisé par ses 20 « objectifs d'Aichi » fixés à l'horizon 2020, sera renouvelé pour la période 2021-2030.

RAPPEL

La Convention de la Diversité Biologique l'engagement de la communauté internationale pour la biodiversité

La CDB est un traité international pour la conservation de la diversité biologique signée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Elle vise tous les niveaux de la diversité biologique, les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques ainsi que les biotechnologies et se fixe trois objectifs :

- la conservation de la diversité biologique
- son utilisation durable
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques

A ce jour, elle est quasi universelle, puisqu'elle rassemble 193 Parties.

L'organe directeur de la Convention sur la Diversité Biologique est la Conférence des Parties (COP), composée de tous les gouvernements qui ont ratifié le traité (les Parties). Cette COP Biodiversité constitue un équivalent de la COP Climat, qui a adopté l'Accord de Paris pour le Climat en 2015.

EN SAVOIR PLUS *sur la Convention de la Diversité Biologique*
https://www.cbd.int/

LES OBJECTIFS D'AICHI, LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDB

Pour enrayer la perte continue de la biodiversité à l'échelle mondiale, les Parties à la CDB ont adopté le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 », comportant 20 grands objectifs dits « Objectifs d'Aichi » en octobre 2010, lors de la COP 10 à Nagoya au Japon. Ce plan est décliné par les pays en Stratégies nationales de la biodiversité comme celle adoptée en France.

VERS QUELS NOUVEAUX OBJECTIFS D'AICHI EN 2020 ?

Les actions de conservation mises en œuvre ont un impact significatif sur la réduction de la perte de biodiversité, mais ne sont pas appliquées à une échelle suffisante pour stabiliser et inverser les déclins actuels. L'action globale n'est pas encore à la mesure du défi auquel nous sommes confrontés et la plupart des objectifs d'Aichi ne seront pas atteints.

La nouvelle stratégie de la CDB, doit être réellement « transformationnelle » pour accélérer la transition de nos sociétés et concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité : « Vivre en harmonie avec la nature : d'ici 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée de manière judicieuse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ».

Les nouveaux objectifs devront être ambitieux, concrets, chiffrés, mesurables et basés sur la science.

Il est donc crucial que les Etats s'engagent davantage à travers des contributions concrètes ainsi que les autres acteurs, comme les collectivités ou les entreprises, par des engagements volontaires.

© Olivier Briand

QUELLE IMPORTANCE POUR LA FRANCE D'ACCUEILLIR LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN ?

Le Congrès de l'UICN est une opportunité unique pour la France de rassembler les acteurs internationaux et nationaux, mobilisation d'autant plus cruciale suite à la publication du Plan biodiversité en juillet 2018. Ce dernier vise à renforcer l'action nationale pour la préservation et la restauration de la biodiversité et à opérer une véritable prise de conscience de l'enjeu, semblable à celle qui s'est réalisée sur le climat. De plus, la France va jouer un rôle de leader dans la mobilisation internationale pour la COP15 sur la CDB grâce à une mobilisation politique de haut niveau et plusieurs échéances internationales majeures, dont le Congrès mondial de la nature de l'UICN constitue une étape clé.

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

EN SAVOIR PLUS *sur le plan biodiversité*
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite

La responsabilité mondiale de la France pour préserver la biodiversité riche et variée de son territoire

De par sa diversité géographique et bioclimatique, la richesse de ses milieux naturels, en métropole et dans ses territoires d'outre-mer ainsi que son large domaine maritime, le deuxième plus vaste au monde, la France se situe parmi les 15 pays « méga-divers du monde », c'est-à-dire qui abritent la plus grande richesse biologique de la planète et détient donc en matière de biodiversité une grande responsabilité.

En outre, la France a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité qui frappe la planète car elle figure parmi les 10 pays abritant le plus d'espèces menacées au niveau mondial. De plus, à l'échelle nationale, 26 % des espèces évaluées présentent aujourd'hui un risque de disparition au niveau français.

MARSEILLE, VILLE MÉDITERRANÉENNE À LA CROISÉE DE PLUSIEURS ENJEUX

La Ville de Marseille et son territoire possèdent de nombreux atouts terrestres et maritimes, dans un environnement régional avec des espaces protégés remarquables et des enjeux forts : la Méditerranée est l'un des 35 points chauds de la biodiversité mondiale (hotspots), définis comme les zones de la planète où la biodiversité est particulièrement riche mais aussi très menacée.

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Marseille élabore et met en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité, notamment en matière de création d'espaces protégés : récifs artificiels de la baie du Prado, zones Natura 2000, ou Parc national des Calanques.
Marseille est également engagée, avec le Comité français de l'UICN, dans la mise en place d'une stratégie locale en faveur de la biodiversité dont l'élaboration repose sur un large processus de concertation associant tous les acteurs du territoire.

© iStock

LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2020 : UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE DE RENFORCER LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

Face à l'érosion continue de la biodiversité comme l'a rappelé le dernier rapport, publié en mai 2019, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), il est primordial de renforcer la mobilisation de tous et notamment des collectivités pour œuvrer ensemble à enrayer l'effondrement de la biodiversité et favoriser sa reconquête.

© Jean François Sys

LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS MAJEURS POUR LA BIODIVERSITÉ ENGAGÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DES OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Les collectivités territoriales jouent un rôle important pour la biodiversité. Elles ont des responsabilités croissantes et mènent de nombreuses actions qui s'appuient sur un panel de compétences et d'outils mis en œuvre aux différentes échelles d'intervention.

La reconnaissance du rôle crucial des collectivités territoriales pour atteindre les objectifs mondiaux sur la biodiversité, s'est traduite à l'échelle internationale par l'adoption du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité. Il vise à promouvoir et à encourager l'implication des collectivités dans la mise en œuvre des objectifs de la CDB.

A ce titre, 2020 est une opportunité unique pour les collectivités de s'engager et de renforcer leurs actions.

© Isabelle Gloaguen-Le Han

LES 10 OUTILS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN POUR LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS DANS LA PERSPECTIVE DU CONGRÈS

De nombreux membres français de l'UICN collaborent avec les collectivités sur les enjeux de biodiversité. Parallèlement, et avec leur soutien, le Comité français de l'UICN accompagne et met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et de méthodologies pour encourager leur engagement et renforcer leurs actions en faveur de la biodiversité.

Voici 10 exemples pouvant inspirer les collectivités dans leur mobilisation sur la biodiversité d'ici 2020 et au-delà.

Collectivités, mobilisez-vous en faveur de la biodiversité à l'aide des 10 outils du Comité français de l'UICN

http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/outils/

1 INITIATIVES INNOVANTES

Le Comité français de l'UICN a souhaité proposer aux territoires une « boite à idées » pour favoriser la poursuite et le renforcement de leur implication en faveur de la biodiversité. Il a donc réalisé une étude identifiant les 16 principaux leviers d'action dont disposent les collectivités pour agir en faveur de la biodiversité, illustrés par des exemples d'initiatives exemplaires, reproductibles et innovantes menées par des collectivités françaises.

Lynx boréal

L'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) PACA et ses partenaires ont entrepris de calculer un indicateur sur la biodiversité régionale permettant de synthétiser de manière « communicante » les données sur son état : l'Indice Région Vivante (IRV). Il s'agit de l'adaptation régionale de l'Indice Planète Vivante (IPV) créé par le WWF qui doit permettre de guider la décision et l'action vers une meilleure prise en compte et protection de la biodiversité.

© Roland Clerc

2 INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

Indispensable pour que les collectivités suivent et évaluent régulièrement leurs actions sur la biodiversité, les indicateurs de biodiversité ont fait l'objet de travaux par le Comité français de l'UICN. Une publication présente un jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour les régions, adaptable aux autres échelons. Il constitue un outil commun d'auto-évaluation leur permettant de mesurer et rendre compte des progrès réalisés.

Paysage Saint Baume Héracles

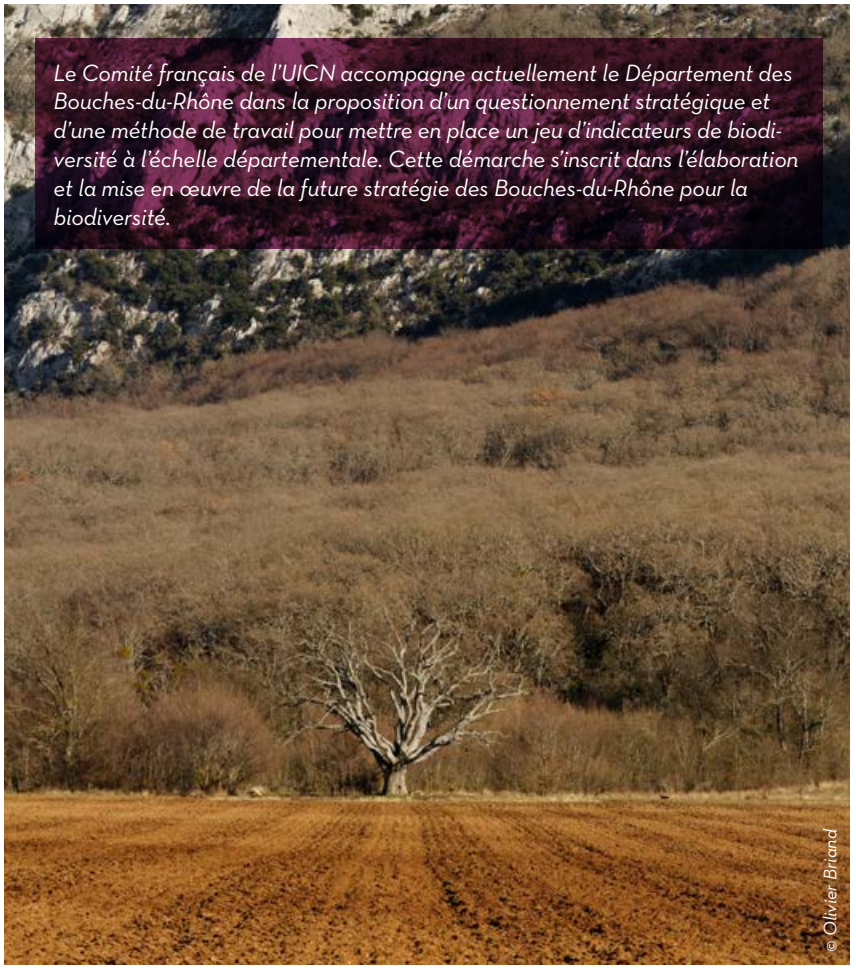

Le Comité français de l'UICN accompagne actuellement le Département des Bouches-du-Rhône dans la proposition d'un questionnement stratégique et d'une méthode de travail pour mettre en place un jeu d'indicateurs de biodiversité à l'échelle départementale. Cette démarche s'inscrit dans l'élaboration et la mise en œuvre de la future stratégie des Bouches-du-Rhône pour la biodiversité.

© Olivier Briand

3 LIGNES DIRECTRICES POUR LES STRATÉGIES RÉGIONALES POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Comité français de l'UICN soutient l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) qui sont des cadres d'action privilégiés pour mobiliser les acteurs régionaux. Ainsi, il a proposé des lignes directrices sur des aspects de gouvernance, de contenu et de mise en œuvre pour aider les régions françaises à mettre en place leur stratégie. Ces principes se retrouvent dans les SRB, devenues obligatoires avec la loi Biodiversité, qui sont actuellement en cours d'élaboration dans les régions.

Berges de la Loire

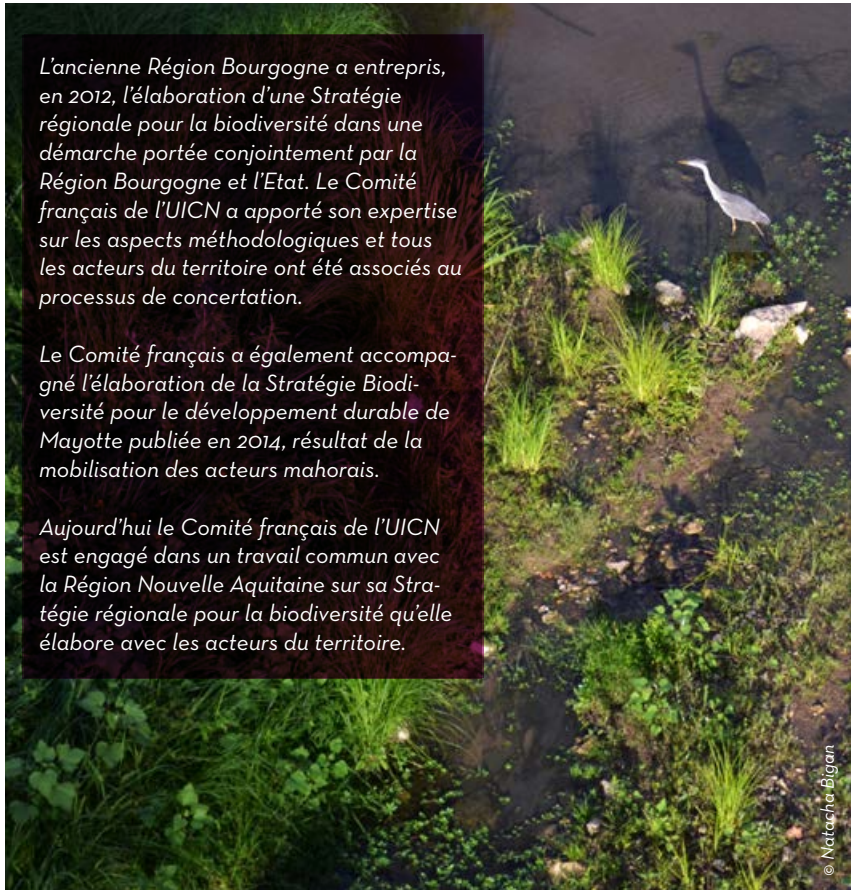

L'ancienne Région Bourgogne a entrepris, en 2012, l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la biodiversité dans une démarche portée conjointement par la Région Bourgogne et l'Etat. Le Comité français de l'UICN a apporté son expertise sur les aspects méthodologiques et tous les acteurs du territoire ont été associés au processus de concertation.

Le Comité français a également accompagné l'élaboration de la Stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte publiée en 2014, résultat de la mobilisation des acteurs mahorais.

Aujourd'hui le Comité français de l'UICN est engagé dans un travail commun avec la Région Nouvelle Aquitaine sur sa Stratégie régionale pour la biodiversité qu'elle élabore avec les acteurs du territoire.

© Natacha Bigan

4 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE & BIODIVERSITÉ

Le Comité français de l'UICN a réalisé un inventaire de projets de coopération extérieure, avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International et en collaboration avec les principaux acteurs de la coopération décentralisée. Il a permis d'améliorer la connaissance des actions extérieures menées par les collectivités françaises en faveur de la biodiversité. L'objectif est également de favoriser son renforcement, à travers une série de recommandations, au bénéfice des pays du Sud pour une gestion plus durable de leurs ressources naturelles contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Session d'éducation environnementale sur les tortues marines

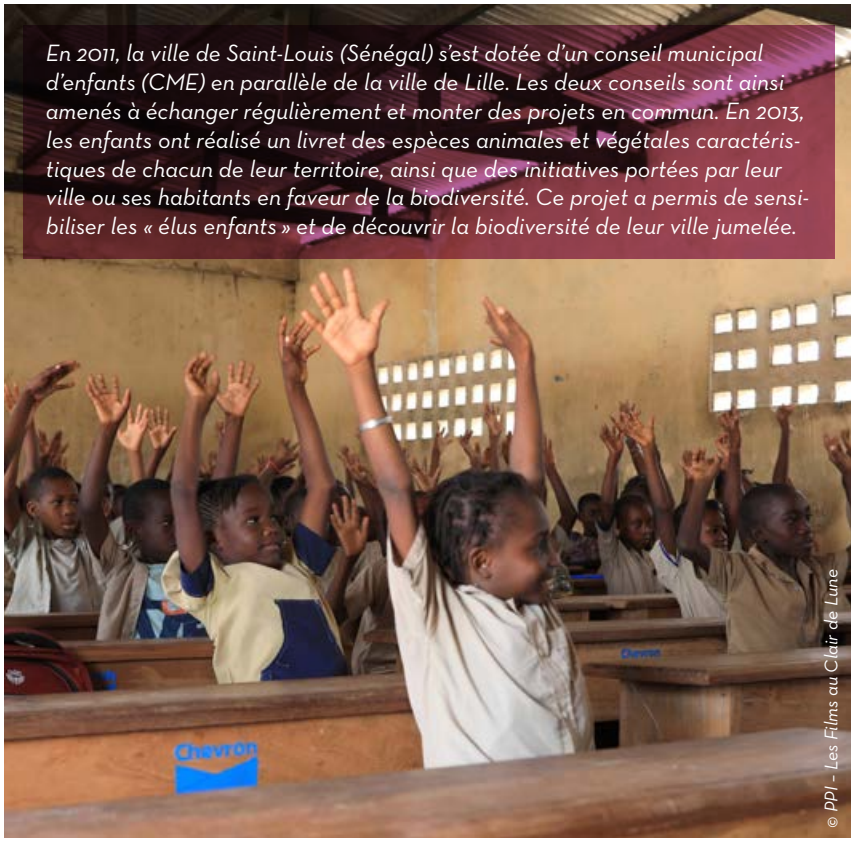

En 2011, la ville de Saint-Louis (Sénégal) s'est dotée d'un conseil municipal d'enfants (CME) en parallèle de la ville de Lille. Les deux conseils sont ainsi amenés à échanger régulièrement et monter des projets en commun. En 2013, les enfants ont réalisé un livret des espèces animales et végétales caractéristiques de chacun de leur territoire, ainsi que des initiatives portées par leur ville ou ses habitants en faveur de la biodiversité. Ce projet a permis de sensibiliser les « élus enfants » et de découvrir la biodiversité de leur ville jumelée.

© PPI – Les Films au Clair de Lune

5 LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES

Etablie conformément aux critères internationaux de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France dresse un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces en métropole et en outre-mer. Sa réalisation est coordonnée par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (UMS PatriNat). La Liste rouge nationale est un outil essentiel pour identifier les priorités, guider les politiques et les stratégies d'action, et inciter tous les acteurs à agir pour enrayer la disparition des espèces. Elle contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Le Comité français de l'UICN a publié un Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées pour bien appliquer la méthodologie à l'échelle d'une région française. En sept ans, 130 listes ont vu le jour dans les régions françaises auxquelles le Comité français de l'UICN a attribué une labellisation.

Bouquetins ibériques

A ce jour, chacune des vingt-deux anciennes régions administratives dispose d'au moins une liste rouge labellisée ou en cours de labellisation, et certaines régions en ont développé jusqu'à une dizaine. Les premières listes réalisées à l'échelle des nouvelles régions sont en cours de réalisation.

© Jean Paul Crampe

LISTE ROUGE DES ECOSYSTÈMES

La Liste rouge des Écosystèmes vise à identifier les écosystèmes les plus vulnérables et qui présentent la plus forte probabilité de disparaître. Le Comité français de l'UICN réalise la Liste Rouge des Ecosystèmes en France conformément aux critères internationaux de l'UICN. Cette initiative vient renforcer les connaissances sur l'état de la biodiversité et de son évolution, en métropole et en outre-mer, avec l'objectif d'identifier des priorités d'actions à l'échelle des écosystèmes.

Peupleraie riveraine méditerranéenne

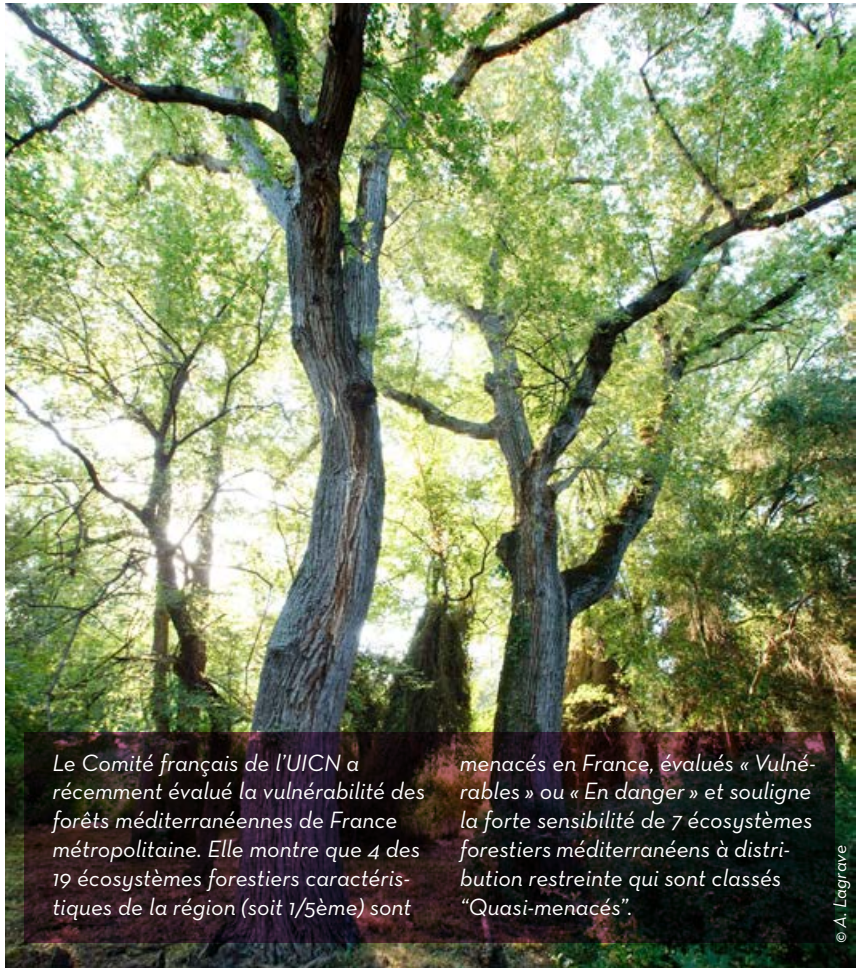

Le Comité français de l'UICN a récemment évalué la vulnérabilité des forêts méditerranéennes de France métropolitaine. Elle montre que 4 des 19 écosystèmes forestiers caractéristiques de la région (soit 1/5ème) sont menacés en France, évalués « Vulnérables » ou « En danger » et souligne la forte sensibilité de 7 écosystèmes forestiers méditerranéens à distribution restreinte qui sont classés "Quasi-menacés".

© A. Lagrave

6 SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN), concept impulsé par l'UICN lors de la COP Climat de 2009, sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux tout en apportant un bénéfice à la biodiversité. Des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés apportent des solutions concrètes dans les territoires face aux changements globaux.
Le Comité français de l'UICN travaille plus spécifiquement sur la valorisation des SfN dans la lutte contre les changements climatiques et la gestion des risques naturels (inondation, érosion, sécheresse...) et à son déploiement dans les territoires.

Courant d'Huchet

• La Ville d'Orléans a choisi d'innover pour le climat et la biodiversité à travers la mise en place d'îlots de fraicheur. Sa démarche a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants avec des zones de nature en ville et de loisir, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la régulation climatique locale et la qualité de l'air.

• Le Parc naturel régional des Alpilles a choisi d'adapter la gestion de la forêt méditerranéenne pour lutter contre le risque incendie. A cette fin il a réhabilité des mosaïques ouvertes traditionnelles gérées par le pâturage dont les modes de gestion permettent de diminuer le risque d'incendie et d'y faire face plus efficacement, tout en maintenant les activités humaines et en préservant la biodiversité.

© Nouvelle Aquitaine

7 LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES

La Liste Verte vient compléter les outils de connaissance développés par l'UICN dont les Listes rouges font partie. La Liste verte des aires protégées encourage une approche positive de la gestion des aires protégées, et constitue une méthodologie et un label international qui récompense les efforts de conservation des gestionnaires, en évaluant les progrès accomplis.
La Liste verte de l'UICN permet également de mesurer et d'accélérer les avancées vers la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi. Grâce à l'action du Comité français de l'UICN, la France est devenue le pays qui abrite le plus de sites sur la Liste verte mondiale de l'UICN avec 14 sites labellisés depuis 2014.

Réserve des Aiguilles rouges

La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, gérée par le Département des Pyrénées Orientales, a été récompensée pour sa gestion exemplaire et son efficacité en devenant lauréat de la Liste Verte en 2014. Ce dernier en assure la gestion en essayant de concilier la protection des fonds marins et la préservation des activités socio-économiques, notamment par la régulation, voire l'interdiction, de la pêche,de la plongée et du mouillage.

© Aurore Carrois

8 SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Le Comité français de l'UICN a mené des travaux sur les services écosystémiques afin de sensibiliser les décideurs et les acteurs à l'importance des services rendus par la nature au bien-être et activités humaines. Il propose, à travers une base scientifique solide et des exemples concrets, une évaluation pour chaque grand type d'écosystème présent en France, ayant chacun fait l'objet d'une publication (6 au total).

Le Comité français de l'UICN a travaillé avec l'ancienne région Aquitaine sur la publication d'une déclinaison régionale des grands types d'écosystèmes présents en Aquitaine, en particulier sur les écosystèmes marins et côtiers et les écosystèmes montagnards. Ces publications comportent une description des services rendus par ces écosystèmes ainsi qu'un ensemble de recommandations pour guider les politiques publiques territoriales dans leur prise en compte.

10 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale. Selon les dernières estimations de la Liste rouge de l'UICN, elles constituent une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées.
Depuis 2005 le Comité français de l'UICN est impliqué sur cette thématique et conduit notamment une initiative spécifique, en coordonnant avec l'AFB, le Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes. Ce dernier réalise des retours d'expérience sur la gestion de ces espèces dans lesquels les gestionnaires, dont des collectivités, peuvent valoriser leurs actions et partager leurs expériences.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Bordeaux Métropole a en charge la gestion des cours d'eau et l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques, dont la gestion des espèces exotiques envahissantes. A ce titre, pour que l'espèce Egérie dense (Egeria densa), plante aquatique exotique envahissante, ne prolifère pas, une implantation de ripisylve a été mise en place dans une démarche de restauration de milieu sur la Jalle de Blanquefort.
L'amélioration de l'état écologique de ce milieu sur le long terme devrait permettre de réguler le développement de cette espèce qui est source de fortes nuisances sur la jalle (dégradation de la qualité de l'eau, compétition avec les espèces végétales indigènes, gène pour les usagers).

© Alain Dutrotre

Jussie

9 ENERGIES RENOUVELABLES & BIODIVERSITÉ

Le Comité français de l'UICN soutient les engagements nationaux et internationaux en faveur de la transition énergétique et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les économies d'énergie et la transition vers des modes de production décarbonés et non polluants. Cependant, il est impératif que cette transition intègre les enjeux de préservation de la biodiversité.
Le Comité français de l'UICN a développé un axe de travail dédié à la conciliation du développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN a mis en place plusieurs groupes de travail multi-acteurs pour faire des analyses et des recommandations sur le bois énergie, la transition énergétique dans les montagnes françaises et les énergies marines renouvelables qui ont fait l'objet de publications dédiées, dont les collectivités peuvent se saisir.

***EN SAVOIR PLUS** sur le Centre de ressources EEE* especes-exotiques-envahissantes.fr

DEUX INITIATIVES DONT LE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN EST PARTENAIRE POUR ENCOURAGER LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

Territoires Engagés pour la Nature (TEN) : faire de la biodiversité un atout pour les citoyens

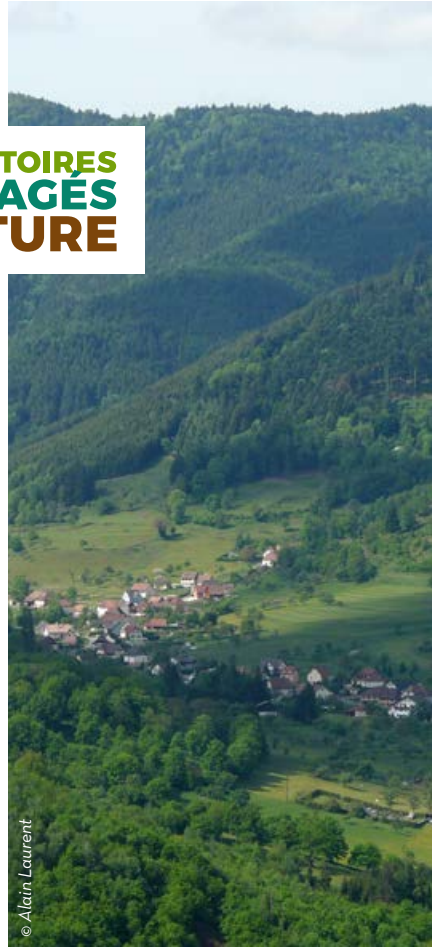
© Alain Laurent

« Territoires engagés pour la nature » doit permettre de faire émerger, reconnaître et accompagner l'engagement des collectivités de niveau infra-départemental lorsqu'elles présentent des projets de territoire en faveur de la biodiversité.
Ce dispositif d'ingénierie territoriale est mis en œuvre à l'échelle régionale et se construit à partir d'un cadre national partagé.

TEN est une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et Régions de France. L'AFB est l'opérateur national et les Agences de l'Eau y contribuent fortement.
Inscrit dans le Plan biodiversité (agenda de l'action), TEN constitue le dispositif d'engagement des collectivités au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et des Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB).

Devenez Territoire Engagé pour la Nature

https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/

© Mairie de Lambres-lez-Douai

Le Concours Capitale française de la Biodiversité : valoriser les actions exemplaires des collectivités

Ce concours permet de désigner la Capitale française de la biodiversité et les meilleures communes et intercommunalités françaises par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités) selon une thématique spécifique chaque année. L'opération est également un dispositif de sensibilisation et de formation, d'identification, de valorisation et d'échanges de bonnes pratiques.

Il s'adresse tout autant à des collectivités déjà largement engagées dans des politiques de préservation et restauration de la biodiversité qu'à celles qui débutent.

Il est mis en œuvre par l'AFB, l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France (ARB ÎdF), Plante & Cité et reçoit le soutien du Cerema et des Ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition écologique et solidaire.

Il s'appuie sur de nombreux partenaires, dont le Comité français de l'UICN, réunis au sein de son Comité scientifique et technique.

Candidatez pour être Capitale française de la biodiversité

http://www.capitale-biodiversite.fr/

© crédit photo

COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN
Musée de l'Homme
17, place du Trocadéro
75016 Paris
Tél : +33 1 47 07 78 58
E-mail : uicn@uicn.fr
www.uicn.fr

Dépôt légal : juin 2019 - **ISBN :** 978-2-918105-75-6
Crédits photos couverture : Olivier Briand - Jean François Sys - Jean François Sys - Anne Caillaud - Marais Vigueirat - Aurore Cavrois
Crédits photos dos : Olivier Briand - David Commenchal - Bastien Giganon - Natacha Bigan - Jean François Sys

Cette publication a bénéficié du soutien de :

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Agence Française pour la Biodiversité
Région Nouvelle-Aquitaine
Département Bouches-du-Rhône
ENGIE
HeidelbergCement France
Ville de Marseille